



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES ARTS VISUELS

Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projets

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande:	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices du programme pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'un des agents de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie H du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 1^{er} décembre

Si cette date tombe un fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite. Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Michel Gaboury ou **Pao Quang Yeh**

Agents de programme

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

michel.gaboury@conseildesarts.ca **ou**

paoquang.yeh@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265 ou 5094

ATS : 1-866-585-5559

VAG36F 09-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Description du programme	<p>Les subventions de projets aident les artistes professionnels des arts visuels et les collaborations qui contribuent de façon importante aux arts visuels contemporains en appuyant des projets de recherche/création, de production et de développement de carrière. Le projet doit être important et favoriser à long terme le perfectionnement de la pratique artistique, la diffusion des œuvres ou l'avancement de la carrière du candidat à un moment clé de celle-ci. Les trois types de subventions de projets sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• recherche/création : Ce type de subvention peut être utilisé pour les frais de location d'un studio et de déplacement pour la période consacrée à la recherche et à la création indépendante. La participation à des résidences et à des activités de perfectionnement professionnel (ateliers ou formation spécialisée) est également admissible.• production : Ce type de subventions couvre les coûts de production d'une ou de plusieurs œuvres lorsque celles-ci sont liées à au moins une présentation publique confirmée, et ce, dans un contexte professionnel des arts visuels.• développement de carrière : Ce type de subventions appuie le développement de la carrière de l'artiste par la participation à des activités de perfectionnement ou l'agrandissement de son réseau de partenaires professionnels, composé notamment de critiques, de conservateurs et de marchands d'œuvres d'art. Ces projets peuvent être combinés à la création d'outils précis tels que des sites web, des portfolios et de petites monographies. <p>Les candidats peuvent soumettre une demande pour UN seul des types de subventions mentionnés ci-dessus par date limite.</p>
Admissibilité	<p>Candidats admissibles</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez aussi répondre à la définition que donne le Conseil des Arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement);• est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); et• s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet.

Admissibilité (suite)

De plus, pour être considéré comme un artiste professionnel des arts visuels, vous devez avoir :

- réalisé un corpus d'œuvres indépendantes;
- présenté vos œuvres en public dans un contexte professionnel au moins trois fois au cours d'une période de trois ans; et
- maintenu une activité professionnelle pendant au moins trois ans.

La section des arts visuels définit une **collaboration** comme étant un travail collectif à long terme réunissant deux ou trois artistes professionnels des arts visuels dans le but de développer une activité de collaboration artistique. Pour que le projet soit considéré comme une collaboration :

- chaque membre de la collaboration doit correspondre à la définition d'un artiste professionnel;
- la collaboration doit avoir présenté ses œuvres en public dans un contexte professionnel au moins trois fois au cours d'une période de trois ans.

Dans le cadre d'une collaboration, une demande peut être soumise où un des membres représente le candidat principal et les autres membres représentent le ou les co-candidats **OU**, chaque membre d'une collaboration peut soumettre une demande et toutes les demandes seront évaluées ensemble.

Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.

Contexte professionnel

Les œuvres des artistes doivent être présentées et exposées publiquement, tant au Canada qu'à l'étranger, dans les locaux d'un organisme ou dans un contexte professionnel où elles sont reconnues par un conservateur professionnel, un galeriste ou marchand d'œuvres d'art ou un collectif d'artistes professionnels.

Au Canada, on entend par organisme professionnel un centre d'exposition, un musée ou un centre d'artistes autogéré qui verse un cachet aux artistes participants. La condition relative au versement d'un cachet aux artistes ne s'applique ni aux galeries commerciales ni aux lieux de présentation professionnels à l'extérieur du Canada.

Remarque : Les endroits où des œuvres sont exposées ou présentées au public mais dont le mandat n'est pas lié aux arts visuels (les cafés, les restaurants, les bibliothèques, etc.) ne sont pas considérés comme des lieux de présentation professionnels des arts visuels.

Le Conseil des Arts du Canada reconnaît que, pour les artistes autochtones ainsi que ceux issus de diverses communautés culturelles et, dans certains cas, pour les artistes vivant en région éloignée, le contexte professionnel peut prendre des formes différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour ces artistes, les réseaux de pairs et les lieux d'exposition peuvent se trouver dans d'autres contextes professionnels.

Le Conseil des Arts déterminera l'admissibilité de ces lieux après avoir consulté des représentants de communautés autochtones ou de diverses cultures au sein du Service des arts visuels et, au besoin, des pairs œuvrant dans le milieu.

Restrictions

Les étudiants ne sont pas admissibles.

Les projets éducatifs ainsi que les dépenses d'immobilisation ne sont pas admissibles.

Montant des subventions

Les subventions pour ce programme peuvent atteindre un maximum de 20 000 \$.

Vous devez déterminer vous-même le montant que vous souhaitez recevoir, en tenant compte de vos besoins. Veuillez noter qu'il est possible que vous ne receviez pas le montant total que vous aurez demandé.

Ces subventions ne peuvent servir à couvrir des projets complétés ou des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.

Recherche/création

Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :

- les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois);
- les frais de recherche;
- les frais de location d'un studio et les coûts du matériel et d'équipement;
- les frais de déplacement liés aux activités, et
- les services techniques.

Production

Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :

- les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois);
- les frais de production et de location d'un studio et les coûts des services techniques;
- les coûts du matériel et d'équipement;
- les frais d'expédition pour les expositions présentées à l'étranger ou dans les locaux d'organismes canadiens qui ne bénéficient pas d'une subvention de fonctionnement du Conseil des Arts du Canada;
- les frais de déplacement liés à la production des œuvres.

Veuillez noter que les coûts habituellement assumés par les organismes d'accueil ne sont pas admissibles.

Développement de carrière

Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :

- les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois);
- les coûts d'équipement;
- les coûts des services techniques et les frais consacrés au développement de carrière;
- les frais d'expédition des œuvres ou du matériel liés au projet;
- les frais de déplacement liés aux activités;
- les honoraires professionnels.

Soutien pour l'accès aux services

Les candidats sourds ou handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des Arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :

- interprétation du langage gestuel;
- préposé personnel;
- guide; et
- location d'équipement spécialisé.

Dépenses non admissibles

- Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations).
- Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière.
- Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention.

Les demandes sont évaluées au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme concerné.

Évaluation des demandes

Processus d'évaluation

L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Les demandes seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé d'artistes professionnels chevronnés qui sont reconnus comme tels par leurs pairs.

Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.

Les membres du comité de pairs reçoivent les photocopies de toutes les demandes admissibles et en prennent connaissance. Ils visionnent aussi le matériel d'appui visuel de chaque candidat, présenté en ligne sur un site sécurisé du Conseil des Arts.

Les membres du comité se réunissent à Ottawa pour examiner la valeur relative de chacune des demandes par rapport à l'ensemble des demandes admissibles dans un contexte national. Ils sélectionnent les demandes retenues en se fondant sur les critères d'évaluation énoncés ci-dessous et sur la disponibilité des fonds.

Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page « L'évaluation par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions » sur le site Web du Conseil des Arts.

Critères d'évaluation

Le principal critère d'évaluation est la qualité artistique de vos œuvres antérieures et l'incidence éventuelle de la subvention sur votre pratique artistique et sur le développement de votre carrière.

Les critères pondérés pour chacun des types de subventions du programme sont les suivants :

Recherche/création

- la qualité artistique de vos œuvres antérieures (60 p. 100);
- la qualité du programme de travail proposé ainsi que la mesure dans laquelle il peut contribuer à l'avancement de votre pratique artistique (40 p. 100).

Production

- la qualité artistique de vos œuvres antérieures (60 p. 100);
- la qualité du programme de travail et la mesure dans laquelle elle peut contribuer à la diffusion de vos œuvres (40 p. 100).

Développement de carrière

- la qualité artistique de vos œuvres antérieures (60 p. 100);
- la qualité du programme de travail et la mesure dans laquelle il peut contribuer à l'avancement de votre carrière (40 p. 100).

Un mot sur les prix

Par l'intermédiaire de son programme Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projets, le Service des arts visuels coadministre le **Prix du duc et de la duchesse d'York en photographie**, le **Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton** et le **Prix Joseph-S.-Stauffer**. Un comité d'évaluation par les pairs sélectionne, parmi les candidats retenus, le lauréat de chacun des prix. Vous n'avez pas à soumettre votre candidature pour ces prix; elle sera automatiquement prise en considération pour tous ceux auxquels vous êtes admissible.

Prix du duc et de la duchesse d'York en photographie

Le Prix du duc et de la duchesse d'York a été doté par le gouvernement du Canada en 1986, à l'occasion du mariage du prince Andrew. Le prix, d'une valeur de 8 000 \$, est remis chaque année à un **photographe** professionnel canadien pour un travail de création personnel.

Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton

Le Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton est financé par un legs fait au Conseil des Arts du Canada en 1967 par feu Victor Martyn Lynch-Staunton. Ce prix, d'une valeur de 15 000 \$, est décerné annuellement à un **artiste à mi-carrière** du Canada.

Au Service des arts visuels, l'artiste à mi-carrière doit satisfaire à la définition d'un artiste professionnel des arts visuels et avoir pris part à des expositions pendant au moins 8 ans, et au plus 14 ans, dans un contexte professionnel des arts visuels.

Prix Joseph-S.-Stauffer

Le prix, d'une valeur de 5 000 \$, honore la mémoire de Joseph S. Stauffer, de qui le Conseil des Arts a reçu un legs ayant pour but d'encourager les jeunes Canadiens de talent exceptionnellement prometteur. Le Prix Joseph-S.-Stauffer est remis chaque année à un jeune artiste des arts visuels.

Au Service des arts visuels, le **jeune artiste** doit satisfaire à la définition d'un artiste professionnel des arts visuels, avoir pris part à des expositions pendant au moins trois ans, et au plus sept ans, dans un contexte professionnel des arts visuels et être âgé de 30 ans ou moins.

Remarque : Les renseignements personnels que vous fournirez dans le formulaire de demande serviront à déterminer votre admissibilité aux prix. Prenez aussi note que chacun des prix mentionnés ci-dessus ne peut vous être accordé qu'une seule fois au cours de votre vie.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il convient de noter que cet avis signifie que la demande a été reçue et ne constitue pas une confirmation de son admissibilité.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Le candidat sera informé des résultats par la poste environ cinq mois après la date limite du concours. Le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Des observations sur les aspects techniques de votre demande, comme la clarté des images ou la précision des descriptions que vous avez soumises, figureront, si on le juge nécessaire, dans l'avis vous faisant part des résultats que vous recevrez. Le Conseil ne transmet pas d'autres commentaires.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste interrogeable des subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, à www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.</p> <p>Préparation de la demande</p> <p>Les candidats ont la responsabilité de soumettre tous les renseignements et documents exigés afin d'établir leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions quant à l'admissibilité sur les renseignements fournis dans cette demande.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement de la documentation présentée à l'appui des demandes.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas remis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention, cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon uniforme.</p> <p>Présentation et mise en page</p> <p>Tous les documents requis ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre, 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Utilisez une police de 12 points ou plus. Ils ne doivent pas être reliés, insérés dans une couverture de plastique ou agrafés. Vous pouvez les rassembler au moyen de trombones.</p> <p>Comme il est difficile de photocopier du papier de couleur ou des feuilles de format inhabituel, il est préférable d'éviter d'en utiliser.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. Dans le cas d'une collaboration, cette politique s'applique au candidat principal. • Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p> <p>Selon le Service des arts visuels, les artistes établis sont à un stade avancé de leur carrière, ont créé un nombre important d'œuvres indépendantes, et leur contribution à leur discipline est reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique de leurs œuvres. Les artistes établis exposent leurs œuvres dans un contexte professionnel depuis au moins 15 ans.</p>

**Conditions
rattachées à la
subvention
(suite)**

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.

Congé professionnel non rémunéré

Vous pouvez soumettre une demande pour des **frais de subsistance** seulement si vous n'occupez pas un emploi à temps plein pendant la période de la subvention. Par conséquent, les candidats retenus qui ont demandé des frais de subsistance et qui occupent un emploi à temps plein doivent joindre à leur formulaire de confirmation de la subvention une lettre confirmant leur congé professionnel non rémunéré pendant la période de la subvention.

Versement de la subvention

Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.

Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.

Imposition des subventions

Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

Les formulaires T4A ne seront pas émis dans le cadre d'une collaboration avec le candidat principal. C'est la responsabilité de chacun des membres de partager la subvention et de déclarer ce revenu dans leur déclaration d'impôts.

Modifications au projet ou au programme de travail

Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement**.

Date d'expiration de la subvention

La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.

**Conditions
rattachées à la
subvention
(suite)**

Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

Rapport final

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.



Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projets

Les renseignements que vous fournirez sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille

Adresse permanente :

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

Pour une collaboration, premier co-candidat M^{me} M.

Nom de famille

Adresse permanente :

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

Pour une collaboration, second co-candidat (le cas échéant): M^{me} M.

Nom de famille

Adresse permanente :

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

NOM DU CANDIDAT : _____

Combien d'années avez-vous consacrées à votre pratique artistique professionnelle jusqu'à présent (cochez la case appropriée) :

De 3 à 7 ans De 8 à 14 ans Plus de 15 ans

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse et courriel à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris les sondages) Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Anglais Français

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels (à l'exception des subventions de voyage) par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.
- Je sais que les renseignements personnels que je fournis dans le formulaire de demande servira à déterminer mon admissibilité aux prix.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du candidat ou du candidat principal

Date

Signature du premier co-candidat

Date

Signature du second co-candidat

Date

DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.

NOM DU CANDIDAT : _____

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services particuliers qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. **Veillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.**

Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?

Non Oui Montant total demandé : _____ \$

Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées :

1. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

Coût: _____ \$

2. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

Coût: _____ \$

3. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

Coût: _____ \$

4. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

Coût: _____ \$



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projets

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis
au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE A2 – CHAMP DE SPÉCIALISATION ET DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Veuillez indiquer votre champ de spécialisation ou votre médium (p. ex., peinture, photographie, installation, etc.) :

Type de la subvention sollicitée : Recherche/création Production Développement de carrière

Montant demandé de ce programme : _____ \$ (maximum de 20 000 \$, arrondi à la centaine près)

Objet de la subvention (résumer en 15 mots ou moins) :

Période visée par la subvention : Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

(La période visée par la subvention doit débuter après la date limite du programme).

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Sur des feuilles distinctes de papier blanc veuillez décrire en **750 mots ou moins** les activités proposées dans le cadre de votre projet.

Pour les subventions de **recherche/création**, veuillez fournir une description pour chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- la pertinence du programme de travail proposé pour l'avancement de la pratique de votre art;
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif).

Pour les subventions de **production**, veuillez fournir une description pour chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance de l'exposition pour la diffusion de vos œuvres;
- l'importance de vos nouvelles œuvres pour l'avancement de votre carrière;
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif).

Pour les subventions de **développement de carrière**, veuillez fournir une description pour chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (œuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance des activités proposées pour l'avancement de votre carrière;
- un plan détaillé décrivant l'horaire des activités et des réunions, les personnes clés, etc.;
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);

Inscrivez à la fin de votre texte le nombre total de mots qu'il contient. La partie de la description qui dépasse 750 mots ne sera pas soumise au comité d'évaluation par les pairs.

PARTIE C – LETTRE DE CONFIRMATION

Veuillez fournir les documents suivants :

- **Recherche/création** (résidences seulement) : une lettre de confirmation de l'organisme d'accueil de la résidence.
- **Production** en vue d'une présentation publique confirmée : une lettre de confirmation de l'organisme d'accueil.
- **Développement de carrière** : une lettre de confirmation d'un professionnel des arts visuels (par exemple, un conservateur ou un directeur) d'une exposition, d'une publication ou de tout autre engagement ou rencontre professionnel.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – BUDGET			
RECHERCHE/CRÉATION			
Veuillez soumettre un budget équilibré pour votre programme de travail. Le total des dépenses doit être égal au total des revenus. Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars la plus près. Ne soumettez pas de budgets détaillés; ils ne seront pas présentés au comité d'évaluation par les pairs.			
Dépenses			Montant
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)			\$
Location d'un studio			\$
Coûts d'équipement			
Coûts du matériel			\$
Frais de déplacement			\$
Frais de perfectionnement professionnel			\$
Services techniques			\$
Coûts liés à la résidence de l'artiste			\$
Autres (précisez) :			\$
			\$
			\$
Total des dépenses			\$
Revenus		Confirmés À confirmer	
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada		<input checked="" type="checkbox"/>	\$
Province ou territoire (précisez) :		<input type="checkbox"/>	\$
Municipalité ou région (précisez) :		<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez) :		<input type="checkbox"/>	\$
Total des revenus			\$
Notes sur le budget :			

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – BUDGET (suite)		
PRODUCTION		
Veuillez soumettre un budget équilibré pour votre programme de travail. Le total des dépenses doit être égal au total des revenus. Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars la plus près. Ne soumettez pas de budgets détaillés; ils ne seront pas présentés au comité d'évaluation par les pairs.		
Dépenses	Montant	
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)		\$
Location d'un studio et coûts de production		\$
Coûts d'équipement		
Coûts du matériel		\$
Frais de déplacement		\$
Cachets et honoraires d'autres professionnels		\$
Services techniques		\$
Frais d'expédition des œuvres ou du matériel		\$
Autres (précisez) :		\$
		\$
	Total des dépenses	\$
Revenus	Confirmés	À confirmer
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada		<input checked="" type="checkbox"/>
Province ou territoire (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Municipalité ou région (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		\$
	Total des revenus	\$
Notes sur le budget :		

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – BUDGET (suite)		
DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE		
Veuillez soumettre un budget équilibré pour votre programme de travail. Le total des dépenses doit être égal au total des revenus. Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars la plus près. Ne soumettez pas de budgets détaillés; ils ne seront pas présentés au comité d'évaluation par les pairs.		
Dépenses	Montant	
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)		\$
Coûts liés aux activités professionnelles		\$
Coûts liés aux outils promotionnels		\$
Services techniques		\$
Frais d'expédition des œuvres ou du matériel		\$
Honoraires d'autres professionnels		\$
Coûts d'équipement		\$
Frais de déplacement		\$
Autres (précisez) :		\$
		\$
	Total des dépenses	\$
Revenus	Confirmés	À confirmer
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada	<input checked="" type="checkbox"/>	\$
Province ou territoire (précisez) :	<input type="checkbox"/>	\$
Municipalité ou région (précisez) :	<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	\$
		\$
	Total des revenus	\$
Notes sur le budget :		

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E – CURRICULUM VITAE (maximum de trois pages)

Veuillez inclure les renseignements suivants :

- votre formation professionnelle en arts visuels (études, mentors, ateliers, etc.);
- les expositions ou présentations publiques auxquelles vous avez pris part dans des lieux de présentation professionnels voués aux arts visuels (indiquez notamment les dates, titres, noms et lieux de présentation ou galeries et précisez s'il s'agissait d'expositions individuelles ou de groupe)
Exemple : *Sept. 2009, « Mon exposition solo », galerie ABC, Toronto (Ontario) (exposition individuelle);*
- les collections : publique, privée et d'entreprise;
- une bibliographie des critiques publiées sur votre travail;
- les prix, distinctions et autres subventions que vous avez reçus;
- les autres activités liées à votre pratique.

PARTIE F1 – IMAGES ET/ OU VIDÉO NUMÉRIQUES

Sur un cédérom ou un DVD, soumettez des images ou une vidéo présentant vos œuvres antérieures. Selon la nature de votre travail, veuillez soumettre l'une des combinaisons d'images et de vidéo suivantes :

- 15 images numériques, pour les œuvres qui se prêtent bien à des images numériques fixes; **OU**
- 10 images numériques et une vidéo (maximum de cinq minutes), pour les œuvres qui doivent être documentées à la fois sous la forme d'images fixes et en format vidéo; **OU**
- une vidéo (maximum de 10 minutes), pour les œuvres qui ne se prêtent pas à des images numériques fixes.

PARTIE F2 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI NUMÉRIQUE**AVIS IMPORTANT :**

Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom ou un DVD sans créer de dossier. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers en format .jpg;
- fichiers n'excédant pas 1 Mo;
- des images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels;
- fichiers de mode couleur RVB, RVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :

01initialesannéetitre.jpg (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre). N'incluez aucun symbole, caractère spéciale, point, guillemet (#/-“&) ou espace dans le nom des fichiers. Le numéro de l'image doit correspondre à celui qui figure à la partie F3 « Description des images et de la vidéo numériques ».

Les **vidéos** doivent être soumises sur un DVD. Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers pouvant être visionnés au moyen de l'un des lecteurs multimédias suivants : QuickTime, RealPlayer ou Windows Media Player ou VLC;
- fichiers n'excédant pas 1 Go;
- fichiers n'excédant pas 1 024 x 768 pixels.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE F3 – DESCRIPTION DES IMAGES ET DE LA VIDÉO NUMÉRIQUES

Veillez remplir le tableau ci-dessous (voir l'exemple). Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure les renseignements supplémentaires sur une feuille distincte (**une page maximum**).

IMAGES NUMÉRIQUES

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'œuvre
<i>Ex.</i>	Titre de ma première image numérique	2009	acrylique sur toile	60 po x 90 po
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

BANDE VIDÉO (le cas échéant)

N°	Titre	Année	Durée	Format

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE H – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (Une signature originale est requise.)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Champ de spécialisation et description de la subvention demandée
- Partie B – Description du programme de travail (maximum de **750 mots**)
- Partie C – Lettre de confirmation (le cas échéant)
- Partie D – Budget (Recherche/création ou Production ou Développement de carrière)
- Partie E – Curriculum vitae (maximum de **trois pages**)
- Partie F1 – Images et/ ou vidéo numériques
- Partie F3 – Description des images et de la vidéo numériques

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directives et formulaire de demande).
Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service des arts visuels
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____